

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU NORD DAUPHINE
RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LE JEUDI 27 MAI 2021 A HEYRIEUX – SIEGE CC CND

Nombre de Membres	En exercice	Présents	Votants
	36	22	32

L'an 2021, le jeudi 27 mai à 19h00, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président.

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : André QUEMIN (Bondefamille) ; Pierre-Louis ORELLE (Charantonnay) ; Christian REY, Alexandra THOMAS (Diémoz) ; Alain CAUQUIL (arrivé à 19h40, à partir du point 19), Christine FASSINOT (Grenay) ; Daniel ANGONIN, Martine CHASTAGNARET, Michel REVEYRAND, Patrick ROSET (Heyrieux) ; René PORRETTA, (Oytier Saint Oblas) ; Véronique CHARDON, Bernard COCHARD, Aurélie VERNAY (Roche), Patrick CASTAING, Brigitte GROIX, Valérie MICHON FRACHON, Joël TERRY (Saint Georges d'Espéranche) ; Murielle MUSTI, Régis ROUSSEL (Saint Just Chaleyssin) ; HIRTH Ludovic, Bernard JULLIEN (Valencin).

Absents : Fabien BICHET, Isabelle BOUQUET, Michel CARLES, Monique DELAY, Vanessa DEVAUX, Julie GASS VERNAY, Valérie GENDRIN, Albert GIRERD-POTIN, Isabelle HUGOU, Laurence MUCCIARELLI, Alain NEPLE, Christine NOWAK, Robert PARISSET, Maryline TASCIOTTI.

Procurations :	BICHET Fabien à ORELLE Pierre-Louis	GASS VERNAY Julie à QUEMIN André
	BOUQUET Isabelle à CASTAING Patrick	GIRERD-POTIN Albert à REVEYRAND Michel
	CARLES Michel à ROUSSEL Régis	MUCCIARELLI Laurence à THOMAS Alexandra
	DELAY Monique à ORELLE Pierre-Louis	NEPLE Alain à REY Christian
	DEVAUX Vanessa à JULLIEN Bernard	NOWAK Christine à CHASTAGNARET Martine

1. COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08/04/2021

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 08 avril 2021.

2. DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** des décisions suivantes, prises par le Président conformément aux délégations qui lui ont été accordées par le conseil communautaire :

DECISION-n°21/006 – SUPPRESSION DE LA REGIE « TRANSPORT COLLECTIF »

Considérant la fin de l'expérimentation de la navette CO-LINE, et la suppression du budget annexe « Transport collectif », la Régie de recettes associée est supprimée à compter du 13 avril 2021.

DECISION-n°21/007 – AIDE EXCEPTIONNELLE AUX LOYERS DES TPE/PME IMPACTEES PAR LA CRISE SANITAIRE

Dans le cadre de la compétence communautaire « aides à l'immobilier d'entreprise », en application de la délibération 21/019 du 11 mars 2021 qui approuve la mise en place d'une aide exceptionnelle aux loyers professionnels des petites entreprises du territoire frappées par une fermeture administrative sur la période de novembre à décembre 2020, il a été versé une aide aux dossiers suivants :

- Dossier N° 1/2 = 209.30 €
- Dossier N° 1/3 = 175 €
- Dossier N°1/5 = 400 €
- Dossier N°1/6 = 800 €

DECISION-n°21/008 – TRAVAUX DE RAFRAICHISSEMENT DE L'AIR DU POLE COMMUNAUTAIRE

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans la continuité de l'opération de reconversion des anciens locaux de l'EHPAD en Pôle Communautaire, et restent dans l'enveloppe initialement prévue, considérant les résultats de la consultation simplifiée lancée le 12 mars 2021, un contrat est conclu entre la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et la société MARTIN F. sise 31 rue de la convention, Espace d'Activités Garigliano à Vienne (38200) pour la réalisation des travaux de rafraichissement d'air du Pôle Communautaire pour un montant de 77 863,00 € HT.

DECISION-n°21/009 – AIDE EXCEPTIONNELLE AUX LOYERS DES TPE/PME IMPACTEES PAR LA CRISE SANITAIRE

Dans le cadre de la compétence communautaire « aides à l'immobilier d'entreprise », en application de la délibération 21/019 du 11 mars 2021 qui approuve la mise en place d'une aide exceptionnelle aux loyers professionnels des petites entreprises du territoire frappées par une fermeture administrative sur la période de novembre à décembre 2020, il a été versé une aide aux dossiers suivants :

- Dossier N° 1/4 = 2 000 €
- Dossier N° 1/7 = 248.67 €
- Dossier N°1/9 = 333.33 €
- Dossier N°1/12 = 400 €
- Dossier N°1/14 = 325 €

3. CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **CONSIDERANT** l'intérêt du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ;
 - **D'APPROUVER** la mise en place d'un CRTE concernant le territoire de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné, selon projet présenté ;
 - **DE PRECISER** qu'un avenant à ce contrat sera soumis au conseil communautaire d'ici la fin de l'année 2021, afin de préciser et compléter les fiches actions qui y sont jointes, d'en intégrer de nouvelles ainsi que des fiches projets pour les opérations à réaliser ultérieurement ;
 - **D'AUTORISER** le Président à faire acte de candidature auprès du Ministère et à signer le contrat à intervenir ;
- D'AUTORISER** le Président à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document y afférant.

4. DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE – PART COMPLEMENTAIRE « CRISE SANITAIRE »

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** les dispositions du Code Général des impôts ;
- **VU** les statuts de la Communauté de communes des collines du Nord Dauphiné ;
- **VU** la délibération communautaire du 26/09/19 instituant la Dotation de Solidarité Communautaire ;
- **D'AJOUTER** une part complémentaire « crise sanitaire » à la DSC 2021, d'un montant de 100 000 € ;
- **D'APPROUVER** sa répartition, calculée selon les mêmes taux que l'enveloppe principale de DSC, conformément au tableau qui suit :

	DSC 2021 REPARTITION PART COMPLEMENTAIRE « CRISE SANITAIRE »	
Bonnefamille	10,10%	10 100 €
Charantonay	11,91%	11 910 €
Diémoz	11,68%	11 680 €
Grenay	7,91%	7 910 €
Heyrieux	10,25%	10 250 €
Oytier Saint Oblas	9,20%	9 200 €
Roche	12,65%	12 650 €
Saint Georges d'Espéranche	9,35%	9 350 €
Saint Just Chaleyssin	5,39%	5 390 €
Valencin	11,56%	11 560 €
TOTAL	100,00%	100 000 €

5. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS (POLE VIE SOCIALE)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** la rectification du tableau des emplois, à effet du 1^{er} décembre 2020, afin d'ouvrir l'emploi permanent de « coordinateur petite enfance » non seulement au cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux (catégorie C) mais aussi au cadre d'emploi des animateurs (catégorie B) ;
- **D'AUTORISER** le Président à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document y afférant.

6. COMPTES DE GESTION 2020

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **CONSIDERANT** la concordance des comptes de gestion 2020 et des comptes administratifs 2020,
- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2020 du budget principal, du budget annexe « Immeubles EHPAD », du budget annexe « Zones d'activités économiques » et du budget annexe « Transport collectif », tels que présentés ci-après :

Compte de gestion 2020 - budget principal :

Résultats budgétaires de l'exercice

23900 - CC COLLINES DU NORD DAUPHINE

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	10 404 475,00	13 113 178,00	23 517 653,00
Titres de recette émis (b)	4 776 673,91	12 578 665,58	17 355 339,49
Réductions de titres (c)		153 176,42	153 176,42
Recettes nettes (d = b - c)	4 776 673,91	12 425 489,16	17 202 163,07
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	10 404 475,00	13 113 178,00	23 517 653,00
Mandats émis (f)	3 710 233,47	11 708 329,04	15 418 562,51
Annulations de mandats (g)	49 014,00	144 970,85	193 984,85
Depenses nettes (h = f - g)	3 661 219,47	11 563 358,19	15 224 577,66
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 115 454,44	862 130,97	1 977 585,41
(h - d) Déficit			

Compte de gestion 2020 - budget annexe « Immeubles EHPAD » :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 038112

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. LA VERPILLIERE

ETABLISSEMENT : IMMEUBLES EHPAD

Résultats budgétaires de l'exercice

23901 - IMMEUBLES EHPAD

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 748 197,00	286 634,00	2 034 831,00
Titres de recette émis (b)	1 695 452,60	71 731,51	1 767 184,11
Réductions de titres (c)		71 658,00	71 658,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 695 452,60	73,51	1 695 526,11
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 748 197,00	286 634,00	2 034 831,00
Mandats émis (f)	107 290,57	140 699,00	247 989,57
Annulations de mandats (g)		11 206,44	11 206,44
Depenses nettes (h = f - g)	107 290,57	129 492,56	236 783,13
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 588 162,03		1 588 162,03
(h - d) Déficit		129 419,05	129 419,05

Compte de gestion 2020 - budget annexe « Zones d'activités économiques » :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 038112

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. LA VERPILLIERE

ETABLISSEMENT : ZAE CC NORD DAUPHINE

Résultats budgétaires de l'exercice

23903 - ZAE CC NORD DAUPHINE

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 147 347,00	1 224 653,00	2 372 000,00
Titres de recette émis (b)	927 123,56	1 336 775,27	2 263 898,83
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	927 123,56	1 336 775,27	2 263 898,83
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 147 347,00	1 224 653,00	2 372 000,00
Mandats émis (f)	727 078,70	950 200,26	1 677 278,96
Annulations de mandats (g)		1 687,04	1 687,04
Depenses nettes (h = f - g)	727 078,70	948 513,22	1 675 591,92
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	200 044,86	388 262,05	588 306,91
(h - d) Déficit			

Compte de gestion 2020 - budget annexe « Transport collectif » :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 038112

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. LA VERPILLIERE

ETABLISSEMENT : TRANSP COLLECTIF COL NORD DAUP

Résultats budgétaires de l'exercice

23904 - TRANSP COLLECTIF COL NORD DAUP

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		100 000,00	100 000,00
Titres de recette émis (b)		23 370,00	23 370,00
Réductions de titres (c)		13 270,00	13 270,00
Recettes nettes (d = b - c)		10 100,00	10 100,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		100 000,00	100 000,00
Mandats émis (f)		18 270,00	18 270,00
Annulations de mandats (g)		8 170,00	8 170,00
Depenses nettes (h = f - g)		10 100,00	10 100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

7. BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **HORS PRESENCE** du Président et sous la présidence du Vice-président délégué aux finances,
- **D'APPROUVER** le compte administratif 2020 du budget principal, établi par le Président de la Communauté de Communes, qui est en concordance avec le compte de gestion 2020, établi par M. le Trésorier de la Verpillière, qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépenses en €	Recettes en €
Réalisations de l'exercice	11 563 358.19	12 425 489.16
Résultat de l'exercice 2019 reporté		644 000.00
Résultat d'exécution	11 563 358.19	13 069 489.16
Solde d'exécution + 1 506 130.97 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépenses en €	Recettes en €
Réalisations de l'exercice	3 661 219.47	4 776 673.91
Reports de l'exercice 2019		4 964 543.53
Résultat d'exécution	3 661 219.47	9 741 217.44
Solde d'exécution + 6 079 997.97 €		
Restes à réaliser à reporter en 2021	966 704.89	98 579.60
Résultat cumulé	4 627 924.36	9 839 797.04
Solde cumulé + 5 211 872.68 €		

8. BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2020

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **VU** le compte administratif 2020 ;
- **VU** la délibération de reprise anticipée des résultats 2020 en date du 8 avril 2021 ;
- **D'APPROUVER** l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2020, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses	Recettes	Solde
Investissement	3 661 219.47	4 776 673.91	1 115 454.44
	Excédent 2019 reporté		4 964 543.53
Excédent d'investissement cumulé (001)			6 079 997.97
Fonctionnement	11 563 358.19	12 425 489.16	862 130.97
	Excédent 2019 reporté		644 000
Excédent de fonctionnement à reporter (002)			1 506 130.97

- **D'AUTORISER** le président à prendre toutes les mesures et signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

9. BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES EHPAD » - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **HORS PRESENCE** du Président et sous la présidence du Vice-président délégué aux finances,
- **D'APPROUVER** le compte administratif 2020 du Budget Annexe « Immeubles EHPAD », établi par le Président de la Communauté de Communes, qui est en concordance avec le compte de gestion 2020, établi par M. le Trésorier de la Verpillière, qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépenses en €	Recettes en €
Réalisations de l'exercice	129 492.56	73.51
Résultat de l'exercice 2019 reporté	29 723.95	
Résultat d'exécution	159 216.51	73.51
Solde d'exécution - 159 143 €		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépenses en €	Recettes en €
Réalisations de l'exercice	107 290.57	1 695 452.60
Reports de l'exercice 2019	1 163 208.51	
Résultat d'exécution	1 270 499.08	1 695 452.60
Solde d'exécution + 424 953.52 €		
Restes à réaliser à reporter en 2021		
Résultat cumulé	1 270 499.08	1 695 452.60
Solde cumulé + 424 953.52 €		

10. BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES EHPAD » - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2020

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **VU** le compte administratif 2020 ;
- **VU** la délibération de reprise anticipée des résultats 2020 en date du 8 avril 2021 ;
- **D'APPROUVER** l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2020, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses	Recettes	Solde
Investissement	107 290.57	1 695 452.60	1 588 162.03
	Déficit 2019 reporté		- 1 163 208.51
Excédent d'investissement cumulé (001)			424 953.52
Fonctionnement	129 492.56	73.51	- 129 419.05
	Déficit 2019 reporté		- 29 723 .95
Déficit de fonctionnement à reporter (002)			- 159 143.00

- **D'AUTORISER** le président à prendre toutes les mesures et signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11. BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE » - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **HORS PRESENCE** du Président et sous la présidence du Vice-président délégué aux finances,
- **D'APPROUVER** le compte administratif 2020 du Budget Annexe « Zones d'activités économiques », établi par le Président de la Communauté de Communes, qui est en concordance avec le compte de gestion 2020, établi par M. le Trésorier de la Verpillière, qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépenses en €	Recettes en €
Réalisations de l'exercice	948 513.22	1 336 775.27
Résultat de l'exercice 2019 reporté		
Résultat d'exécution	948 513.22	1 336 775.27
Solde d'exécution + 388 262.05 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépenses en €	Recettes en €
Réalisations de l'exercice	727 078.70	927 123.56
Reports de l'exercice 2019		
Résultat d'exécution	727 078.70	927 123.56
Solde d'exécution + 200 044.86 €		
Restes à réaliser à reporter en 2021		
Résultat cumulé	727 078.70	927 123.56
Solde cumulé + 200 044.86 €		

12. BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE » - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2020

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **VU** le compte administratif 2020 ;
- **VU** la délibération de reprise anticipée des résultats 2020 en date du 8 avril 2021 ;
- **D'APPROUVER** l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2020, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses	Recettes	Solde
Investissement	727 078.70	927 123.56	200 044.86
	Résultat 2019 reporté		0.00
Excédent d'investissement cumulé (001)			200 044.86
Fonctionnement	948 513.22	1 336 775.27	388 262.05
	Résultat 2019 reporté		0.00
Excédent de fonctionnement à reporter (002)			388 262.05

- **D'AUTORISER** le président à prendre toutes les mesures et signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

13. BUDGET ANNEXE « TRANSPORT » - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **HORS PRESENCE** du Président et sous la présidence du Vice-président délégué aux finances,
- **D'APPROUVER** le compte administratif 2020 du Budget Annexe « TRANSPORT COLLECTIF », établi par le Président de la Communauté de Communes, qui est en concordance avec le compte de gestion 2020, établi par M. le Trésorier de la Verpillière, qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépenses en €	Recettes en €
Réalisations de l'exercice	10 100	10 100
Résultat de l'exercice 2019 reporté		
Résultat d'exécution	10 100	10 100
Solde d'exécution 0.00 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépenses en €	Recettes en €
Réalisations de l'exercice	0.00	0.00
Reports de l'exercice 2019		
Résultat d'exécution	0.00	0.00
Solde d'exécution 0.00 €		
Restes à réaliser à reporter en 2021		
Résultat cumulé	0.00	0.00
Solde cumulé 0.00 €		

14. PRODUITS IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN NON VALEUR

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ADMETTRE EN NON VALEUR** les titres énoncés ci-après, correspondant à des locations de téléalarmes, pour un montant total de 136.45 €. Cette admission en non-valeur fera l'objet d'un mandat au chapitre 65, article 6541 « créances admises en non-valeur » :

ANNEE	NOMBRE DE PIECES	MONTANT
2019	6	136.45 €

- **D'AUTORISER** le président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

15. AIDE AUX LOYERS PROFESSIONNELS DES TPE/PME DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **VU** la délibération communautaire du 11 mars 2021, mettant en place - dans le cadre de la compétence communautaire « aides à l'immobilier d'entreprise » - une aide exceptionnelle aux loyers professionnels des petites entreprises du territoire frappées par une fermeture administrative en raison de la pandémie COVID 19 ;
- **CONSIDERANT** la prolongation ou le renouvellement de ces mesures ainsi que leur impact sur les petites entreprises ;
- **DE DONNER UN AVIS FAVORABLE** à l'élargissement du dispositif de soutien précité, selon les modalités suivantes, dans la limite de l'enveloppe totale fixée à 100 000 € :
 - o Aide ouverte aux entreprises comptant **moins de 10 salariés** et attestant d'un **chiffre d'affaires annuel inférieur à 500 000 € HT** (au lieu de : < 5 salariés / < 350 000 € de CA annuel)
 - o Aide fixée à 50 % du loyer mensuel, plafonnée à 1 000 €/mois, **pour 3 mois de loyer au maximum sur la période de novembre 2020 à mai 2021 inclus** (au lieu des seuls mois de novembre et/ou décembre) ;
- **D'APPROUVER** le règlement d'attribution modifié, tel que présenté ;
- **D'AUTORISER** le président à procéder aux versements de ces subventions par décision, dont il sera fait état au conseil communautaire le plus proche ;
- **D'AUTORISER** le président à engager toute démarche et signer tout document en application de la présente délibération.

16. SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ISERE – CONTRIBUTION 2021

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **VU** l'appel à cotisation adressé par le SCOT Nord Isère pour l'exercice 2021,
- **DE VERSER** la participation suivante, dont les crédits sont inscrits au budget 2021 :

Montant de la participation 2021 en €	Taux de participation 2021	Pour mémoire Taux 2020
43 989.75	1.75 €/habitant	1.75 €/habitant

17. MISSION LOCALE NORD ISERE –CONVENTION FINANCIERE 2021 (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **VU** la convention bilatérale et l'appel à cotisation 2021 adressés par la MLNI,
- **CONSIDERANT** l'intérêt de l'intervention de la MLNI pour les jeunes des communes de Roche et de Bonnefamille,
- **D'ATTRIBUER** la subvention 2021 suivante, dont les crédits sont inscrits au budget 2021 :

BENEFICIAIRE	Montant de la subvention 2021 en €	Taux de participation 2021	Pour mémoire taux 2019
MLNI	6 012.50 €	1,85€/habitant	1,85€/habitant

18. « Kfé DES JEUNES » - TARIF DE FACTURATION DES ACTIVITES

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **DE FIXER** les tarifs ci-après pour les activités avec surcoût organisées dans le cadre du Kfé des Jeunes :

QUOTIENT FAMILIAL	Présence au Kfé des jeunes Activités sans surcoût	Tarif Sorties et intervenants	Tarif Soirées et temps conviviaux
<610	Gratuit	8€	2€
De 610 à 903	Gratuit	9€	3€
De 903 à 1350	Gratuit	10€	4€
>1350	Gratuit	11€	5€
<i>Une majoration de 20% sera appliquée aux jeunes résidant hors territoire CC CND, selon le Quotient Familial</i>			
<i>Une dégressivité de -10% sera appliquée pour les fratries participant à la même activité</i>			

- **DE PRECISER** que les produits de ces activités seront encaissés par la régie de recettes « Service Enfance Jeunesse » ;
- **D'AUTORISER** le Président à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document y afférant.

19. MEDIATHEQUES – CREDITS D'ACQUISITION DE LIVRES IMPRIMES 2021

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission Culture et Patrimoine du 06/05/2021 ;
- **DE FIXER** les crédits d'acquisitions de livres imprimés 2021 à un montant total de 48 000 € TTC
- **D'AUTORISER** le président à entreprendre toute démarche en relation avec ce dossier.

Affiché le :
Jusqu'au :
Le Président,
René PORRETTA

01 juin 2021
01 juillet 2021

